

Date	Je souhaite m'exprimer sur :	Objet de mon expression :	Nom2	Prénom	Commune de résidence :	Exprimez-vous :	Réponse	Date de la réponse	PJ
24/07/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	POMAREDE	ROBERT	06150 CANNES LA BOCCA	mise en compatibilité du PLU de la ville de Cannes : J'ai pris connaissance de votre dernier document et souhaite certaines clarifications . En effet, j'habite au 1 Avenue Francis Tonner Résidence CHATEAU DE LA MER et vous savez que nous sommes particulièrement impactés par ce projet . Nous avons eu une réunion avec la SNCF et la Mairie, qui s'est déplacée sur site afin d'entendre nos doléances . Sur votre dernier document, vous reprenez d'ailleurs certaines d'entre elles . Néanmoins, nous ne voyons pas de visuels au niveau de la résidence . Par ailleurs, nous souhaitons VIVEMENT que la couverture métallique de cette voie, tout au long de la résidence, soit végétalisée et que nous puissions en avoir la jouissance . Ceci est extrêmement important pour nous dans la mesure où ce projet prend par endroits 5m sur notre terrain . Enfin, nous avons un accès privé au parc Morès qui nous permet d'accéder au passage souterrain menant à la mer . Ce passage doit impérativement être maintenu, plus loin certes, nous comprenons également vos impératifs, mais nous ne voulons absolument pas de passerelle mais bien le maintien du passage souterrain . J'attends avec impatience que ces points soient définitivement actés et pris en compte dans vos futurs documents . Cordialement, ROBERT POMAREDE	Bonjour, Conformément à ce qui vous a été indiqué lors de la réunion du 27 mai dernier, vos demandes ont bien été prises en compte par SNCF Réseau. Vous trouverez les propositions de réponses dans le dossier d'enquête d'utilité publique qui sera présenté début 2022. La concertation qui s'est tenue du 16 juillet au 16 août 2021 portait quant à elle, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cordialement,	25/08/2021	
24/07/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	BARBATO	Marc	CANNES la Bocca	Dans le cadre du recouvrement anti-bruit des voies ferrées, à hauteur du Château de la mer, il est capital que la partie métallique ou béton de recouvrement, ainsi que sa végétalisation de surface, ne dépassent pas le bas de la clôture actuelle et ne s'avance pas en direction de la mer, car la vue mer de tous les résidents des rez-de-chaussée en serait gravement affectée.			
24/07/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	Ponthus	Francoise	Cannes	Bonjour Je pense à nouveau me répéter et essayer de vous mettre en garde que nous nous trouvons dans une zone inondable. Avec le réchauffement climatique et toutes les importantes inondations récentes (Allemagne Belgique Chine Japon) vous attendez qu'une catastrophe vienne à nouveau se répéter comme en octobre 2015 à Cannes. Vous avez plus de 3 milliards d'euros à dépenser et ce n'est que ce gaspillage d'argent qui vous font monter des projets pharaoniques. Vous vous croyez plus forts que la nature -(-). Pensez-vous en plus de la zone inondable aux nuisances que ces travaux vont générer pour nous résidents de cette zone ainsi qu'une détérioration du bord mer et de sa végétation (2 Bld Leader 06150 Cannes) ? Des solutions de relogements sont-elles à l'ordre du jour ? Dans l'attente d'un intérêt réel de prise en compte de mes remarques, je vous remercie d'une réponse responsable et engagée face à un entêtement de vouloir mettre en danger une zone du bord de mer fragilisée par les descentes d'eau de l'arrière-pays. Vous engagez votre responsabilité et mettez en danger la vie d'autrui.	Bonjour, Le projet des phases 1&2 a pour objectif d'améliorer l'offre ferroviaire sur la Côte d'Azur, afin de favoriser le report modal de la voiture vers le train. Proposer un mode de transport plus respectueux de l'environnement contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Les enjeux environnementaux ont été identifiés dès les premières phases de conception du projet et les études menées depuis lors ont permis de faire en sorte que celui-ci n'aggrave pas la situation environnementale du secteur, mais au contraire qu'il l'améliore. C'est en particulier le cas en ce qui concerne la diminution des niveaux de bruits, l'élargissement des traversées sous voies pour améliorer les écoulements hydrauliques et sécuriser les traversées piétonnes, la mise en accessibilité PMR des franchissements de voies ou l'embellissement des abords du boulevard de la Mer et de la voie ferrée. L'étude d'impact qui sera présentée à l'enquête d'utilité publique début 2022 présentera le bilan des incidences du projet sur les facteurs environnementaux, ainsi que les mesures que SNCF Réseau s'engage à prendre. La concertation en cours porte sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cordialement,	25/08/2021	
25/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	NICOLAS	Jean Louis	BANDOL	Je partage à 100 % les propositions de L'Association St Cyr citoyenne écologique et sociale et je vous demande d'en faire un bon usage et de retenir leurs propositions. Merci de m'indiquer si ces propositions seront pris en compte. Bien cordialement. Jean Louis NICOLAS 21 Allée des BASTIDES Lotissement LE VALLON Villa K.RI.B. 83150 BANDOL jlmariencolas@free.fr 06 17 33 32 79 09 51 09 96 16 Notre vie commence à décliner le jour ou l'on devient silencieux à propos des choses qui nous importent. Martin Luther King Veuillez trouver ci joint la contribution de l'association St Cyr citoyenne, écologique et sociale, pour une implantation à Saint Cyr sur Mer de la future gare ouest de la navette toulonnaise. Vous en souhaitant bonne réception,			
29/07/2021	Le PLU de Cannes (06)	Contribution	Joncquiert	Damien	06150	Bonjour.Ma contribution concernant la passerelle piétonne au niveau de l'holiday inn.Cette passerelle ne semble pas indispensable,surtout si une passerelle est crée au niveau de l'ancienne gare de la Bocca. Il serait plus utile de créer un passage plus large que celui existant actuellement du bld Leader vers le bld du midi,avec surtout des trottoirs suffisamment larges pour permettre aux piétons de se croiser, et éventuellement pour les personnes à mobilité réduite.Des ascenseurs dans ce site sans surveillance impliqueraient des systèmes de sécurité et une maintenance hors de l'enjeu.il faut arrêter d'enlaidir notre paysage à coups de millions. Il y a d'autres manières de donner du grain à moudre			
30/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Question	DURET	Joël	Saint-Cyr-sur-mer	Encore une "concertation" qui n'en a que le nom, lancée en toute discrétion en période estivale pour un projet dont l'implantation sur la commune est contestée depuis des années par plusieurs associations et partis d'opposition qui réclament l'étude d'une variante ouest, variante qui ne présente que des avantages pour le contribuable et l'usager par rapport à l'implantation imposée par la commune : coût moindre (on parle de plusieurs dizaines de M€ d'économies pour la SNCF), positionnement en entrée de ville avec de nombreuses places de parking qui en ferait une vraie gare "multimodale au contraire d'une gare implantée en centre-ville, accessibilité facilitée, absence d'expropriation... Tout ces arguments la SNCF comme la mairie ne peuvent nier les avoir entendus, tant la demande a été pressante pour avoir un débat sur le sujet,qui a toujours été refusé. Le point qui nous concerne plus directement, ma famille au sens large, mes voisins et moi-même, est bien celui de l'expropriation puisque l'implantation actuelle, outre les quelques ares de vignobles dont il a été largement fait écho, raserait purement et simplement plusieurs bâtis à usage d'habitation et locaux professionnels, ce qui se traduirait par l'expropriation pure et simple de 7 familles, deux professionnels... et la destruction d'un cadre de vie dans lequel nous vivons heureux depuis longtemps. Là-encore, ces impacts fonciers et humains ni la mairie ni la SNCF ne peuvent les ignorer, même si la SNCF se réfugie derrière le fait que l'expropriation aurait eu lieu de par le projet Pradeaux-Gare porté par la mairie : c'est simplement faux, l'emplacement réservé sur notre propriété a été levé dans la dernière version du PLU, la mairie ne peut recourir à aucune DUP pour un programme immobilier, et de surcroît notre propriété est aujourd'hui classée en zone constructible ce qui nous laissait la possibilité d'en accroître la constructibilité, les revenus locatifs étant pour mes parents leur seule source de revenus. A défaut d'une quelconque considération à notre égard de la part de la mairie en place, il serait grand temps que la SNCF prenne enfin ses responsabilités. Mon métier m'amène fréquemment à conduire des dossiers aboutissant à des acquisitions ou expropriations dans le cadre de DUP et la façon dont nous sommes ignorés depuis le commencement de ce projet est inconcevable et indigne de la SNCF : à ce stade d'avancement et étant donné le calendrier envisagé, il est inadmissible qu'aucun agent de la SNCF - et on ne parle même pas d'un membre de l'équipe projet - ne se soit rendu sur notre propriété malgré nos invitations renouvelées, y compris auprès de M. Prea, pour nous entretenir de notre avenir. Les photos émanant du rapport de MECLU sont par ailleurs édifiantes, exclusivement tirées de Google Map et Google Street View, on peut se demander si l'équipe projet a jamais mis les pieds sur place, sans parler des impacts fonciers passés sous silence dans tous les rapports, et ce depuis les études de faisabilité. Encore une fois, il s'agit de 7 familles, 24 personnes et entreprises dont toutes les perspectives, humaines comme professionnelles, sont suspendues à cette opération. Si nous comprenons l'intérêt public d'un tel projet, la façon dont il est conduit, l'absence de débat quant à la variante ouest, le peu de considération dont nous faisons l'objet et le calendrier serré nous poussent à la méfiance et ne vont pas dans le sens à mon avis d'une collaboration entre personnes de raison et de confiance. L'expérience professionnelle m'a appris que dans ce cas c'est le judiciaire qui prend le relais, aux dépens de tous. Prêts à défendre fermement nos intérêts, nous vous demandons une nouvelle fois, et avec davantage d'insistance, à être contactés en amont de l'enquête publique pour prendre nos dispositions quant à l'avenir de notre propriété. Bien cordialement, Joël DURET	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		

30/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	DURET	Joel	Saint-Cyr-sur-mer	<p>Encore une "concertation" qui n'en a que le nom, lancée en toute discrétion en période estivale pour un projet dont l'implantation sur la commune est contestée depuis des années par plusieurs associations et partis d'opposition qui réclament l'étude d'une variante ouest, variante qui ne présente que des avantages pour le contribuable et l'usager par rapport à l'implantation imposée par la commune : coût moindre (on parle de plusieurs dizaines de M€ d'économies pour la SNCF), positionnement en entrée de ville avec de nombreuses places de parking qui en ferait une vraie gare "multimodale" au contraire d'une gare implantée en centre-ville, accessibilité facilitée, absence d'expropriation... Tout ces arguments la SNCF comme la mairie ne peuvent nier les avoir entendus, tant la demande a été pressante pour avoir un débat sur le sujet, qui a toujours été refusé.</p> <p>Le point qui nous concerne plus directement, ma famille au sens large, mes voisins et moi-même, est bien celui de l'expropriation puisque l'implantation actuelle, outre les quelques ares de vignobles dont il a été largement fait écho, raserait purement et simplement plusieurs bâtis à usage d'habitation et locaux professionnels, ce qui se traduirait par l'expropriation pure et simple de 7 familles, deux professionnels... et la destruction d'un cadre de vie dans lequel nous vivons heureux depuis longtemps.</p> <p>Là-encore, ces impacts fonciers et humains ni la mairie ni la SNCF ne peuvent les ignorer, même si la SNCF se réfugie derrière le fait que l'expropriation aurait eu lieu de par le projet Pradeaux-Gare porté par la mairie : c'est simplement faux, l'emplacement réservé sur notre propriété a été levé dans la dernière version du PLU, la mairie ne peut recourir à aucune DUP pour un programme immobilier, et de surcroît notre propriété est aujourd'hui classée en zone constructible ce qui nous laissait la possibilité d'en accroître la constructibilité, les revenus locatifs étant pour mes parents leur seule source de revenus.</p> <p>A défaut d'une quelconque considération à notre égard de la part de la mairie en place, il serait grand temps que la SNCF prenne enfin ses responsabilités. Mon métier m'amène fréquemment à conduire des dossiers aboutissant à des acquisitions ou expropriations dans le cadre de DUP et la façon dont nous sommes ignorés depuis le commencement de ce projet est inconcevable et indigne de la SNCF : à ce stade d'avancement et étant donné le calendrier envisagé, il est inadmissible qu'aucun agent de la SNCF - et on ne parle même pas d'un membre de l'équipe projet - ne soit rendu sur notre propriété malgré nos invitations renouvelées, y compris auprès de M. Prea, pour nous entretenir de notre avenir. Les photos émanant le rapport de MECPLU sont par ailleurs édifiantes, exclusivement tirées de Google Map et Google Street View, on peut se demander si l'équipe projet a jamais mis les pieds sur place, sans parler des impacts fonciers passés sous silence dans tous les rapports, et ce depuis les études de faisabilité. Encore une fois, il s'agit de 7 familles, 24 personnes et 2 entreprises dont toutes les perspectives, humaines comme professionnelles, sont suspendues à cette opération.</p> <p>Si nous comprenons l'intérêt public d'un tel projet, la façon dont il est conduit, l'absence de débat quant à la variante ouest, le peu de considération dont nous faisons l'objet et le calendrier serré nous poussent à la méfiance et ne vont pas dans le sens à mon avis d'une collaboration entre personnes de raison et de confiance. L'expérience professionnelle m'a appris que dans ce cas c'est le judiciaire qui prend le relais, aux dépens de tous.</p> <p>Prêts à défendre fermement nos intérêts, nous vous demandons une nouvelle fois, et avec davantage d'insistance, à être contactés en amont de l'enquête publique pour prendre nos dispositions quant à l'avenir de notre propriété.</p> <p>Bien cordialement, Joël DURET</p>		
30/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	DURET	Joël	Saint-Cyr-sur-mer	<p>Encore une "concertation" qui n'en a que le nom, lancée en toute discrétion en période estivale pour un projet dont l'implantation sur la commune est contestée depuis des années par plusieurs associations et partis d'opposition qui réclament l'étude d'une variante ouest, variante qui ne présente que des avantages pour le contribuable et l'usager par rapport à l'implantation imposée par la commune : coût moindre (on parle de plusieurs dizaines de M€ d'économies pour la SNCF), positionnement en entrée de ville avec de nombreuses places de parking qui en ferait une vraie gare "multimodale" au contraire d'une gare implantée en centre-ville, accessibilité facilitée, absence d'expropriation... Tout ces arguments la SNCF comme la mairie ne peuvent nier les avoir entendus, tant la demande a été pressante pour avoir un débat sur le sujet, qui a toujours été refusé.</p> <p>Le point qui nous concerne plus directement, ma famille au sens large, mes voisins et moi-même, est bien celui de l'expropriation puisque l'implantation actuelle, outre les quelques ares de vignobles dont il a été largement fait écho, raserait purement et simplement plusieurs bâtis à usage d'habitation et locaux professionnels, ce qui se traduirait par l'expropriation pure et simple de 7 familles, deux professionnels... et la destruction d'un cadre de vie dans lequel nous vivons heureux depuis longtemps.</p> <p>Là-encore, ces impacts fonciers et humains ni la mairie ni la SNCF ne peuvent les ignorer, même si la SNCF se réfugie derrière le fait que l'expropriation aurait eu lieu de par le projet Pradeaux-Gare porté par la mairie : c'est simplement faux, l'emplacement réservé sur notre propriété a été levé dans la dernière version du PLU, la mairie ne peut recourir à aucune DUP pour un programme immobilier, et de surcroît notre propriété est aujourd'hui classée en zone constructible ce qui nous laissait la possibilité d'en accroître la constructibilité, les revenus locatifs étant pour mes parents leur seule source de revenus.</p> <p>A défaut d'une quelconque considération à notre égard de la part de la mairie en place, il serait grand temps que la SNCF prenne enfin ses responsabilités. Mon métier m'amène fréquemment à conduire des dossiers aboutissant à des acquisitions ou expropriations dans le cadre de DUP et la façon dont nous sommes ignorés depuis le commencement de ce projet est inconcevable et indigne de la SNCF : à ce stade d'avancement et étant donné le calendrier envisagé, il est inadmissible qu'aucun agent de la SNCF - et on ne parle même pas d'un membre de l'équipe projet - ne soit rendu sur notre propriété malgré nos invitations renouvelées, y compris auprès de M. Prea, pour nous entretenir de notre avenir. Les photos émanant le rapport de MECPLU sont par ailleurs édifiantes, exclusivement tirées de Google Map et Google Street View, on peut se demander si l'équipe projet a jamais mis les pieds sur place, sans parler des impacts fonciers passés sous silence dans tous les rapports, et ce depuis les études de faisabilité. Encore une fois, il s'agit de 7 familles, 24 personnes et entreprises dont toutes les perspectives, humaines comme professionnelles, sont suspendues à cette opération.</p> <p>Si nous comprenons l'intérêt public d'un tel projet, la façon dont il est conduit, l'absence de débat quant à la variante ouest, le peu de considération dont nous faisons l'objet et le calendrier serré nous poussent à la méfiance et ne vont pas dans le sens à mon avis d'une collaboration entre personnes de raison et de confiance. L'expérience professionnelle m'a appris que dans ce cas c'est le judiciaire qui prend le relais, aux dépens de tous.</p> <p>Prêts à défendre fermement nos intérêts, nous vous demandons une nouvelle fois, et avec davantage d'insistance, à être contactés en amont de l'enquête publique pour prendre nos dispositions quant à l'avenir de notre propriété.</p>		
30/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Question	DURET	Michel	Saint Cyr Sur Mer	<p>Nous suivons l'évolution du projet LNPCA d'aussi près qu'il nous est possible, en fonction de ce qui est rendu public.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dossier MECDU- Saint Cyr Sur Mer. Nous sommes étonnés du peu de publicité de cette concertation qui faut aller chercher dans un nouvel onglet sur le site LNPCA (aucune information sous l'onglet actualités?) ainsi que du choix du calendrier en plein été peu favorable, il nous semble, à un échange constructif.</p> <p>Après lecture, nous ne sommes pas plus avancés sur le devenir de notre parcelle qui disparaîtra sans doute dans sa totalité sous le projet gare.</p> <p>A aucun moment, il nous semble, sont évoquées les zones habitées et leurs occupants.</p> <p>Dans notre cas, notre propriété regroupe 6 logements (dont 7 familles), une entreprise et une assistante maternelle à domicile.</p> <p>En tant que propriétaire, de même que le jeune entrepreneur locataire (bail commercial) nous sommes complètement bloqués dans nos projets d'amélioration ou d'investissement...et nous n'avons aucune visibilité sur le futur.</p> <p>Nous n'avons jamais eu aucune visite sur site pour évaluer l'impact foncier et humain du projet.</p> <p>Nous comprenons très bien que ce projet LNPCA puisse être primordial pour la région, le département, et la commune. Mais nous espérons un peu plus de considération en tant que Saints Cyriens de longue date et vu l'impact sur notre propriété qui en disparaissant, me privera dans le même temps de la seule source de mes revenus.</p> <p>Quand pouvons-nous espérer que SNCF ou Mairie prenne contact avec nous pour discuter de ce projet, de l'impact sur notre propriété et de ce qui en découle?</p> <p>Maintenant que le projet est plus avancé (concertations 2020-2021, concertation entre Etat et collectivités pour le financement, et décision ministérielle du 7 juin 2021 validant le programme des phases 1 et 2), nous souhaiterions un rendez-vous sur notre propriété avec un responsable du projet.</p> <p>En effet, un rendez-vous effectué en février par Visio-conférence nous a permis d'avoir seulement des informations générales sur le projet, utiles à l'époque, mais insuffisantes au fur et à mesure que le projet avance car nous souhaiterions maintenant avoir des réponses spécifiques à notre situation pour pouvoir envisager notre futur, nos locataires et les professionnels travaillant sur ce site.</p> <p>Cordialement Michel Duret</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	

30/07/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	DURET	Michel	Saint Cyr Sur Mer	<p>Nous suivons l'évolution du projet LNPCA d'aussi près qu'il nous est possible, en fonction de ce qui est rendu public.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dossier MECDU- Saint Cyr Sur Mer. Nous sommes étonnés du peu de publicité de cette concertation qui faut aller chercher dans un nouvel onglet sur le site LNPCA (aucune information sous l'onglet actualités?) ainsi que du choix du calendrier en plein été peu favorable, il nous semble, à un échange constructif.</p> <p>Après lecture, nous ne sommes pas plus avancés sur le devenir de notre parcelle qui disparaîtra sans doute dans sa totalité sous le projet gare. A aucun moment, il nous semble, sont évoquées les zones habitées et leurs occupants.</p> <p>Dans notre cas, notre propriété regroupe 6 logements (dont 7 familles), une entreprise et une assistante maternelle à domicile.</p> <p>En tant que propriétaire, de même que le jeune entrepreneur locataire (bail commercial) nous sommes complètement bloqués dans nos projets d'amélioration ou d'investissement...et nous n'avons aucune visibilité sur le futur.</p> <p>Nous n'avons jamais eu aucune visite sur site pour évaluer l'impact foncier et humain du projet.</p> <p>Nous comprenons très bien que ce projet LNPCA puisse être primordial pour la région, le département, et la commune. Mais nous espérons un peu plus de considération en tant que Saints Cyriens de longue date et vu l'impact sur notre propriété qui en disparaissant, me privera dans le même temps de la seule source de mes revenus.</p> <p>Quand pouvons-nous espérer que SNCF ou Mairie prenne contact avec nous pour discuter de ce projet, de l'impact sur notre propriété et de ce qui en découle?</p> <p>Maintenant que le projet est plus avancé (concertations 2020-2021, concertation entre Etat et collectivités pour le financement, et décision ministérielle du 7 juin 2021 validant le programme des phases 1 et 2), nous souhaiterions un rendez-vous sur notre propriété avec un responsable du projet.</p> <p>En effet, un rendez-vous effectué en février par Visio-conférence nous a permis d'avoir seulement des informations générales sur le projet, utiles à l'époque, mais insuffisantes au fur et à mesure que le projet avance car nous souhaiterions maintenant avoir des réponses spécifiques à notre situation pour pouvoir envisager notre futur, nos locataires et les professionnels travaillant sur ce site.</p> <p>Cordialement Michel Duret</p>			
01/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	GARAMBOIS	Florence	cannes la bocca	<p>bonjour, la sncf pourrait-elle fournir aux habitants du Château de la mer où je réside et particulièrement concernés par ce projet des visuels accompagnés d'explications claires et précises ? Pour l'heure il me semble que les réponses apportées sont très floues et propres à susciter plus que de la méfiance</p> <p>Merci</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
02/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	MELINE	Yveline	Cannes La Bocca (signature achat immobilier en cours)	<p>Le PLU de la ville de Cannes en vigueur identifie et localise les éléments de paysage, dont l'espace vert protégé (EVP) situé à l'angle de l'avenue Francis Tonner et la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse, propriété de la résidence Mer et Plages, parcelles cadastrées n° 361 et 362.</p> <p>Le DOSSIER DE CONCERTATION - MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE CANNES, présenté à la concertation publique dans sa version du 16 juillet, acte la suppression de cet espace vert (page 58) enserrant le dernier bloc Est de la résidence, parallèle à la voie ferrée, sans avoir informé les propriétaires de la résidence Mer et Plages d'une expropriation.</p> <p>L'Approche n°3 retenue (page 56) justifie l'identification des "éléments incompatibles dans les périmètres de travaux ou dans les emprises définitives faisant l'objet d'une suppression". Or les espaces verts protégés ont justement vocation à protéger, pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, la continuité écologique et sont inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent (art. 151-23 du Code de l'urbanisme).</p> <p>Compte-tenu de l'atteinte à l'intégrité environnementale des immeubles de la résidence Mer et Plages et par la suppression de cet espace vert classé et privé contribuant au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (L.151-22 du Code de l'urbanisme) nous nous y opposons formellement.</p>			
02/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	MELINE	Yveline	Cannes La Bocca (Achat immobilier en cours)	<p>Le DOSSIER DE CONCERTATION - MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE CANNES, présenté à la concertation publique dans sa version du 16 juillet, acte la suppression de l'espace vert protégé et privé (page 58) enserrant le dernier bloc Est de la résidence Mer et Plages, parallèle à la voie ferrée, sans avoir informé les propriétaires de la résidence Mer et Plages d'une expropriation ?</p> <p>Compte-tenu de l'atteinte à l'intégrité environnementale des immeubles de la résidence Mer et Plages et par la suppression de cet espace vert classé et privé contribuant au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (L.151-22 du Code de l'urbanisme) nous nous y opposons formellement et demandons la suppression de cette disposition. ☹</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
02/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	MELINE	Yveline	Cannes La Bocca (achat immobilier en cours)	<p>L'élargissement de la voie ferrée Cannes/Grasse et l'augmentation du trafic présentent le risque de vibrations sur les bâtiments de la Résidence Mer et Plages + le bruit du fait de la proximité du bâtiment Est avec la nouvelle voie.</p> <p>Cette opération a des répercussions importantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de vie : dévalorisation des biens immobiliers des riverains due au bruit - l'environnement : par la suppression de l'espace vert protégé et privé à l'angle de la rue Francis Tonner et de la voie ferrée - la protection de la biodiversité et de la nature en ville <p>La fréquentation de la ligne n'augmentera pas significativement pour justifier de telles dépenses financées avec l'argent public (les subventions ou fonds européens et nationaux sont issus des prélèvements obligatoires sur les revenus des citoyens).</p> <p>Si ce projet devait être maintenu, la voie sur la portion concernée par son élargissement doit être souterraine et couverte .</p>			
03/08/2021	Le PLU de Marseille (13)	Question	TRABOUL	Jean-Marc	MARSEILLE	<p>Bonjour , J'habite au 4ème étage 12 rue RANQUE , je souhaite savoir si vous envisagez de construire des immeubles sur la zone de la gare juste en face . et dans l'affirmative , pouvez vous m'indiquer la hauteur maximale autorisée sur cette zone . Je vous joins le plan par fichier à l'adresse contact-paca@reseau.sncf.fr</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		Q1
05/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Pariat	Jean-Claude	71100 Chalon sur Saone	<p>Bonjour Messieurs</p> <p>Ma résidence secondaire est "Mer et Plages à Cannes la Bocca</p> <p>.Vous envisagez d'augmenter le trafic voyageurs sur la ligne Cannes-Grasse (voir de doubler les voies)</p> <p>La gare du bosquet enregistre 93000 voyageurs par an en 2019 (60000en 2020 à cause du covid)</p> <p>Soit une moyenne journalière de 250 passagers./jour</p> <p>Combien de trains par jour actuellement? 10?</p> <p>Donc 20 à 30 passagers par trains? on ne voit pas grand monde dans les wagons</p> <p>Mais pour quelle raison ces travaux titanesques?</p> <p>Le matériel roulant actuel provoque des nuisances sonores insupportables pour les riverains que nous sommes. N'en rajoutez pas. Investissez dans des matériels silencieux (ça existe). Construisez un mur antibruit au droit de notre résidence.</p> <p>En mars 2021 il nous avait été dit que notre résidence ne serait pas impactée par les travaux.</p> <p>Mensonge</p> <p>Nous nous apercevons que les espaces verts protégés seront supprimés</p> <p>Notamment la parcelle de 423 m2 ou se trouve une construction classée, (pigeonnier).</p> <p>Donc on n'y touche pas.</p> <p>La SNCF aurait certainement mieux à faire en rétablissant le frêt de marchandises sur les grands axes routiers (ce qui éviterait "les trains de camions" sur autoroute)</p> <p>Le dérèglement climatique y trouverait largement son compte,ainsi que les usagers des véhicules légers.</p> <p>Pour toutes ces raisons ,comme tous les copropriétaires de la résidence "Mer et Plages",je suis farouchement opposé à votre projet.</p> <p>Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me répondre personnellement.</p> <p>Cordialement.</p> <p>J-C Pariat</p>			

05/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	viala	muriel	cannes la bocca	je trouve déjà dommage de supprimer la gare de cannes la bocca. En plus je viens d'apprendre que suite aux travaux de la bifurcation Cannes Grasse l'espace vert protégé de la résidence Mer et plage dont je suis propriétaire sera supprimé (423 m2 de verdure en moins). Je n'étais déjà pas sûr de la pertinence de ces travaux très coûteux et écologiquement douteux mais là en plus cela va amoindrir la valeur de mon bien. Selon le département il existe d'autres projets qui pourrais éviter cette bifurcation, leur étude aurait été bienvenu			
06/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	Rexroth	Francoise	Cannes la bocca	Bonjour Je désire recevoir de la part de la sncf un visuel du projet concernant l'implantation de cette 3 e voie? Quelle sera en 3ou 4 Dimension le rendu de ce projet qui impacte notre résidence et notre „belle vue“? Métrage exacte du dénivellement? Le passage souterrain jardin de mores ? Croquis et plans exigés car les explications sont trop floues et on veut du concret Pour les avis précédents il n'y a eu AUCUNE réponses Les passerelles qui sont prévues ? Ascenseurs ? Panne ? Cabine étroite ? Fréquentation intensives et toutes nos questions et avis auxquelles vous n'avez pas répondu Bien cordialement F Patus-Rexroth	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
06/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	Kratoskraft	Société	Cannes la bocca	Propriétaire au château de la mer Il faut fournir de plans précis d'implantation de vos projets de 3 e voie Le visuel est inexistant et laisse penser à une réalisation sans notre aval. Le tunnel passage souterrain doit être conservé et il nous faut une représentation par plan sous différentes vues afin de se représenter le projet Veuillez aussi répondre a nos questions postées sur votre site et pour lesquelles aucune réponses nous ont été données Merci	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
06/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	MAMER	MARTINE	CANNES LA BOCCA	Objet : LIGNE SNCF PACA CANNES/GRASSE SNCF COMPATIBILITE PLUS. Ci dessous mes avis sur ce dossier pour lequel je suis totalement opposée. Le PLU de la ville de Cannes en vigueur identifie et localise les éléments de paysage, dont l'espace vert protégé EVP situé à l'angle de l'avenue Francis Tonner et la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse, propriété de la résidence Mer et Plage, parcelles cadastrées nO 361 ET 362; Le dossier de concertation Mise en compatibilité du PLU de la Commune de Cannes présenté à la concertation publique dans sa version du 16 juillet, acte la suppression de cet espace vert PAGE 58 enserrant le dernier bloc Est de la résidence, parallèle à la voie ferrée, sans avoir informé les propriétaires de la Résidence MER ET PLAGES d'une expropriation. L'approche no3 retenue page 56 justifie l'identification des éléments incompatibles dans les périmètres de travaux ou dans les emprises définitives faisant l'objet d'une suppression. Or les espaces verts protégés ont justement vocation à protéger, pour des motifs d'ordre écologiques, notamment pour la préservation, la continuité écologique et sont inconstructibilités quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ART 151-23 DU CODE DE L'URBANISME. Compte tenu de l'atteinte à l'intégrité environnementale des immeubles de la résidence MER ET PLAGES et par la suppression de cet espace vert classé et privé contribuant au maintien de la biodiversité et de la nature en ville L.151-22 du CODE DE L'URBANISME Je M'y oppose formellement; De plus l'élargissement de la voie ferrée CANNES/GRASSES et l'augmentation du trafic présente le risque de vibrations sur les bâtiments de la résidence MER ET PLAGES, plus les bruits du fait de la proximité du bâtiment EST AVEC LA NOUVELLE VOIE. Il est bien entendu que si problèmes de fissures, affaissements apparaissent au niveau de l'immeuble nous nous verrons le droit de nous retourner vers vous. De plus cette entrée EST de la résidence MER ET PLAGES permet aux personnes à mobilité réduite un accès FACILE aux bâtiments. La fréquentation de la ligne n'augmentera pas significativement pour justifier de telles dépenses financières avec l'argent public (les subventions ou fonds européens et nationaux sont issus des prélèvements obligatoires sur les revenus des citoyens. VOUS POUVEZ ME CONTACTER SUR MON MAIL; Cordialement martine Mamer Propriétaire appartement MER ET PLAGES;			
09/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Ferchichi	Zyed	Cannes la bocca	Je suis opposé à la destruction des espaces verts boisés classés situés à la résidence Mer et plage et à la résidence château de la mer.			
09/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Remithi	Wassim	Cannes la bocca	Enfin une bonne nouvelle Cela fait bien longtemps que nous attendons d'avoir une vrai gare à l'ouest de Cannes. Un projet cohérent et ambitieux qui viens solidifier la métamorphose de Cannes la bocca (université, multiplexe, boccacabana, le refonte de l'avenue Francis tonner, la nouvelle place du marché, etc.....) avec un projet pareil la boucle sera bouclé. Hâte de pouvoir emprunter les passerelle qui mène directement sur le sable fin des plages de boccacabana. Tenez nous au courant 🖱			
09/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Viguiet	Suzanne	Cannes la Bocca	Ce projet est indispensable pour l'économie boccassienne et cannoise il faut aller de l'avant			
11/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Ferlay	Catherine	Cannes la Bocca	Je ne souhaite pas voir supprimer les deux Espaces Verts protégés l'un de 423 m² l'autre de 965 m² situés respectivement dans les Copropriétés « mer et plage » et « château de la mer ».			
11/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Belahouel	Reda	Cannes la bocca	Je soutien le projet de gare ter tgv de Cannes la bocca saint cassien qui doit privilégier une approche en mode de transport doux vélo piéton bus ligne 22 sur la ligne littoral			
11/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	DENIER	NADEGE	CANNES LA BOCCA	Bonjour, je suis opposée à ce projet coûteux et destructeur pour notre qualité de vie à la Bocca. Il faut maintenir et rénover la gare si atypique de La Bocca qui est un vrai joyaux! Vous avez par ailleurs surpris pas moins de 142 copropriétaires de la Résidence Mer Et Plages qui vont tout simplement se voir supprimer, disons plutôt aliéner sans aucune justifications , une parcelle de 423 m2 d'espace verts protégés avec des constructions déclarées comme étant à conserver par la Ville de Cannes. Faut-il rappeler qu'il y a encore 4 mois (mars 2021), le Chef de projet SNCF que le Président de la copropriété avait rencontré lui avait assuré, et confirmé par écrit - comme à d'autres copropriétaires qui doutaient de la sincérité et de la viabilité de ce projet-, qu'il n'y aurait AUCUN IMPACT pour notre résidence et son environnement protégé. La SNCF semble également avoir bien vite oublié les inondations de 2015 et 2019 qui ont saccagées le centre-ville ainsi que la périphérie de La Bocca. Qui à la SNCF ou en Préfecture se soucie de la capacité des terrains déjà trop imperméabilisés par un bétonnage historique à absorber les prochaines pluies diluviennes qui ne cessent de s'intensifier d'années en années? Quand les terrains du haut de l'avenue ne peuvent plus absorber et retenir l'eau qui s'accumule, puis ruisselle avant de se transformer en torrent, ce dernier ne peut que dévaler l'avenue vers le centre-ville et provoquer les dégâts que nous avons connu. Rappelez-vous aussi du projet 2016 qui prévoyait de faire passer les TGV en tunnel sous les Résidences du Château de la Mer ainsi que Mer Et plages, pour remonter vers Grasse... un enfouissement de voie en littoral suivie d'une suppression d'un espace protégé dans une courbe. Faites un simple croquis, vous verrez très rapidement ou la SNCF veut en venir! Imaginez un TGV ou un TER, ou les deux en alternance et plusieurs fois par jour, circulant en parallèle à l'avenue Francis Tonner... tout le centre ville serait copieusement arrosé de nuisances (sonores) et autres pollutions aux particules fines (poussières de freins) qui détruiraient à petit feu notre si joli cadre de vie à toutes et tous, sans parler de notre santé. Quel avenir se dessine pour les petits Boccaciens de demain qui seront scolarisés à Bocca Parc? Des journées avec un casque anti-bruit et un masque ffp2? Quid de l'espace rare de tranquillité et du devenir du jardin de Mores ? La SNCF et l'Etat (tous gouvernements confondus) ont toujours 20 ans de retard. Dans dix ans, compte-tenu des prévisions du GIEC qui ne sont guère optimistes avec la multiplication des phénomènes climatiques "exceptionnels voire anormaux", nous connaissons déjà le devenir de ce projet qui, au lieu de servir l'intérêt général, ne nous fera que regretter le temps où l'on réfléchissait encore avant d'agir. L'homme peut essayer de contrôler son environnement mais au final, la nature l'emportera toujours. NON A CE PROJET DEJA OBSOLETE! Cordialement,			

11/08/2021	Le PLU de La Garde (83)	Contribution	ADPLG Association de Défense du Plan de La Garde	association	LA GARDE	L'ADPLG est contre la LNPCA. Dès le projet de la LGV PACA elle s'est organisée avec beaucoup d'autres associations contre la construction de ligne à grande vitesse ruineuse, destructrice de l'environnement et ne résolvant en aucune façon les problèmes de déplacements des habitants de cette région. Nous maintenons que l'argent doit servir à rénover les lignes existantes, les matériels roulants, et remettre en état les lignes utiles qui ont été supprimées pour cause de "rentabilité"! La LNPCA est dans la même perspective. Le "RER" Toulonnais doit être réalisé dans le cadre du CPER qui a besoin des financements pour créer un véritable RER. Notre réponse est donc négative concernant cette enquête publique. pour l'ADPLG, la présidente christiane GRANDCHAMP			
12/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	fontaine	evelyne	cannes la bocca	magnifique projet qui améliorera le trafic et évitera les retards habituels sur cette ligne et aussi très esthétique et qui protège l'environnement vivement que cette ligne soit opérationnelle			
12/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	COTRET	ARNAUD	CANNES LA BOCCA	En ma qualité de Président du Conseil Syndical de la Résidence Mer et Plages à Cannes La Bocca, je tiens à manifester ma plus vive stupéfaction quant à la lecture de la mise en compatibilité du PLU version 16/7/2021, qui précise en p 58 une suppression d'un espace vert protégé (423m²) sur le terrain de notre résidence. Je tiens à rappeler que suite à mon entrevue avec le Maître d'Ouvrage de la SNCF le 25 Mars 2021 en mairie annexe, mon interlocuteur m'avait assuré que notre résidence ne serait en aucun cas impactée par le projet de la bifurcation Cannes-Grasse, ce qui m'a été confirmé par écrit. De plus j'attire votre attention sur le fait que sont situés sur la parcelle devant être supprimée, des ouvrages représentatifs du passé, répertoriés, classés au PLU et qui doivent faire l'objet d'une conservation. En l'état, ce projet modificatif n'apporte pas non plus de précisions et motivations techniques quant au bien fondé de cette suppression d'un espace vert protégé. Cette modification du PLU menace donc inévitablement le cadre ainsi que la qualité de vie des résidents et conduit, à terme, à une perte de la valeur des biens détenus par les copropriétaires. Par conséquent, en tant que Président du Conseil Syndical de la résidence "Mer et Plages" je tiens à vous manifester, en accord avec l'ensemble des membres du Conseil Syndical ainsi que les copropriétaires, notre opposition ferme et déterminée à cette suppression d'une parcelle de notre terrain,			
12/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Matteo et Daniela	Cavigliasso	Dronero (Italie)	Nous sommes propriétaires d'un appartement de vacances à la Résidence Cannes Les Plages, juste à côté de la gare de Cannes La Bocca. Concernant les travaux de la bifurcation Cannes-Grasse, nous ne trouvons pas de références aux travaux qui seront réalisés au niveau du passage souterrain piéton à proximité de la gare. En page 36 seules les interventions devant la Résidence Montmajour et la Résidence Kerkyra sont rapportées: il n'est pas clair si une partie du jardin de notre résidence sera expropriée. Nous ne voyons pas la réelle nécessité de moderniser la ligne Cannes - Grasse car nous constatons souvent que le train circule avec peu de passagers ou complètement vide.			
12/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	GARBAY	NATHALIE	CANNES	Le PLU de la ville de Cannes a recensé les grands équipements existants dont les établissements sanitaires. La répartition de l'offre de soins est la garantie et l'assurance d'un accès aux soins permanent et aisé, notamment pour faire face aux situations d'urgence ou d'extrême gravité comme l'épidémie de COVID. Ainsi, les travaux envisagés pour la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur menacent d'inactivité voire de fermeture la Clinique le Méridien dont le seul et unique accès par l'avenue du Dr Picaud ne peut absolument pas être la voie d'entrée en impasse pour les véhicules des urgences, des ambulances, des patients, des soignants, des approvisionnements. C'est pourquoi la totalité des personnels exerçant sur le site de la clinique le Méridien s'alarme de l'asphyxie du site par fermeture d'un des deux accès.			
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	BARBIER-QUIRIN	Danièle	Cannes La Bocca	Le projet d'aménagement de la troisième voie passant au ras de la résidence Château de la Mer a évolué favorablement en tenant compte des observations émises lors de la réunion publique et je vous en remercie. Toutefois en analysant votre document 'Dossier de concertation - mise en compatibilité du PLU de la commune de Cannes' je reste sur ma faim en ce qui concerne les visuels. * En effet la Figure 30 est relativement vague : on ne voit pas à quel endroit se situe notre résidence par rapport à la couverture légère ou renforcée en béton. Est-il possible de fournir des schémas - à l'est de la résidence ainsi qu'à l'ouest puisque la topographie est très différente - comme pour les résidences Montmajour, Kerkyra, Velès Plage et Holiday Inn ? Est-il possible de faire évoluer encore davantage la 'traversée' du Château de la Mer en passage souterrain comme à la résidence Montmajour ? * Le passage souterrain du Square Morès serait décalé plus à l'ouest : pouvez-vous fournir davantage d'explications ? A quel endroit se situerait le passage ? Nous les résidents du Château de la Mer aurons-nous toujours accès à ce passage depuis notre jardin ? Je vous remercie d'avance de répondre à mes inquiétudes.	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
13/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	St CYR citoyenne, écologique et sociale	Association	Saint Cyr sur Mer	L'association St CYR citoyenne, écologique et sociale, dont les objectifs sont la démocratie participative et la transition écologique, a déjà fait part à la SCNF et aux élus saint-cyriens de sa demande que soit étudiée une solution variante pour l'implantation à St CYR de la gare et du PEM, à savoir entre la bretelle d'autoroute et Aqualand. Elle demande en outre que la période de consultation soit prolongée, la période du 16 Juillet ou 16 Aout ne permettant pas l'expression de toutes les personnes intéressées Elle joint à cette demande un contribution de 5 pages sous format pdf, envoyée à l'adresse mail contact-paca@reseau.sncf.fr, selon les indications du site de la consultation Cordialement ☺	Bonjour, Nous avons bien reçu votre contribution, qui sera intégrée au bilan de la concertation. Bonne journée, Cordialement,	16/08/2021	PJ2
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	aubert	jean	cannes	Le projet de transfert de la gare TER sur le site de CANNES MARCHANDISES ne répond qu'aux vœux de la SNCF et de la mairie de Cannes. Les usagers de la gare actuelle n'ont pas été sérieusement consultés sur ce transfert au milieu de nulle part. Les résidents du ROYAL PALM, les plus impactés par le projet n'ont pas non plus été vraiment consultés lors de l'enquête sur l'option implantation de la gare à CANNES MARCHANDISES ou au centre de Cannes La Bocca. La SNCF qui dispose de dizaines d'hectares sur le site de CANNES MARCHANDISES préfère exproprier le SICASIL, le tennis de CANNES MIDI et ruiner les propriétaires du ROYAL PALM plutôt que d'étudier sérieusement une solution alternative et d'enterrer les voies ferrées qui défigurent l'entrée littorale ouest de Cannes et contraignent les cyclistes à circuler au milieu du trafic automobile. Quelles indemnités sont prévues pour les copropriétaires du ROYAL PALM ?			
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Croisile	Gérard	Cannes	Avis relatif aux explications fournies sur la partie Ouest de la dénivellation Cannes Grasse Le chapitre 2.3.5 comporte de nombreux schémas explicitant la dénivellation de la bifurcation Cannes-Grasse par la création d'une troisième voie dénivelée en terrier V1 bis sur Marseille-Vintimille. Ces schémas explicitent clairement les opérations sur la partie Est. Cependant, en ce qui concerne la partie Ouest, la figure 30 (Systra, 2021) est peu explicite. Seule la page 36 est consacrée à la partie devant le Château de la Mer et le long du Square de Morès, mais nous avons cependant noté que le Plan général des travaux de la page 42/70 indique clairement un "Passage en tranchée couverte" au droit de Château de la Mer. Dans ces conditions, il est indispensable d'insister sur le respect scrupuleux dont doit faire preuve SNCF réseau vis-à-vis du chapitre B4 consacré au PADD de la page 46/70 : Veiller à la performance environnementale dans les projets de construction et d'aménagement. Cependant, il est indiqué dans la colonne Compatibilité : "Oui ... , sous réserve que leur mise en œuvre intègre les ambitions du PLU", ce qui ne constitue ni un engagement, ni même une intention de respecter le PADD. Nous nous opposons donc clairement à cette expression et demandons formellement un engagement explicite et clair de la part de SNCF Réseau qui permette de garantir l'esprit et la lettre du respect du PADD et du PLU.			
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Croisile	Gerard	Cannes	Avis relatif à la suppression d'un EVP de 965 m² en contrebas de la résidence du Château de la Mer et la réduction de l'EBC du jardin de Morès Cet EVP n'est pas "en contrebas" mais bien sur le terrain de Château de la Mer. Il comporte 2 palmiers et 3 pins fortement menacés par le projet. Là encore, la suppression de cet EVP ne peut se faire que si SNCF Réseau s'engage à respecter l'esprit du PLU et du PADD. Là encore, en l'absence d'un engagement formel de SNCF Réseau de remplacer, réaménager, rétablir, reconstruire et revenir à la situation initiale à la fin des travaux, nous nous opposons formellement à la suppression de cet EVP. Le PLU et le PADD de la Ville de Cannes sont des documents structurants qui ne peuvent être modifiés sans engagement strict et précis du bénéficiaire.			

13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Contribution	Croisile	Gérard	Cannes	Avis relatif à la lutte contre le bruit en ville - Bifurcation Cannes-Grasse Le document de mise en compatibilité du PLU de la Ville de Cannes indique clairement l'orientation de lutte contre le bruit en ville (Axe du PADD page 46/70). A la suite d'études préliminaires, SNCF Réseau considère que la pollution sonore ne sera pas accrue (elle sera même diminuée !) par la mise en œuvre du projet de bifurcation Cannes-Grasse. Nous demandons que SNCF Réseau s'engage formellement sur ce point qui leur paraît totalement non-problématique et qui nous paraît mériter quelques approfondissements !. A cet effet, nous pensons que la Ville de Cannes, toujours dans le respect du PLU et du PADD, doit dès maintenant mener une campagne de mesures acoustiques sur toute la zone concernée, tant en terme d'intensité ponctuelle (quelques secondes) que prolongée (10 à 30 secondes) et accumulée (plusieurs heures). Les résultats de cette campagne pourront ainsi être comparés à ceux des mesures prises après mise en œuvre du projet. Avec évidemment obligation de correction par SNCF Réseau en cas de non-conformité, suite à leur engagement formel !		
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Contribution	Résidence du Château de Morès	Copropriétaires	Cannes	Contribution relative aux explications fournies sur la partie Ouest de la dénivellation Cannes Grasse Le chapitre 2.3.5 comporte de nombreux schémas explicitant la dénivellation de la bifurcation Cannes-Grasse par la création d'une troisième voie dénivelée en terrier V1 bis sur Marseille-Vintimille. Ces schémas explicitent clairement les opérations sur la partie Est. Cependant, en ce qui concerne la partie Ouest, la figure 30 (Systra, 2021) est peu explicite. Seule la page 36 est consacrée à la partie devant le Château de la Mer et le long du Square de Morès, mais nous avons cependant noté que le Plan général des travaux de la page 42/70 indique clairement un "Passage en tranchée couverte" au droit de Château de la Mer. Dans ces conditions, il est indispensable d'insister sur le respect scrupuleux dont doit faire preuve SNCF Réseau vis-à-vis du chapitre B4 consacré au PADD de la page 46/70 : Veiller à la performance environnementale dans les projets de construction et d'aménagement. Cependant, il est indiqué dans la colonne Compatibilité : "Oui ... , sous réserve que leur mise en œuvre intègre les ambitions du PLU", ce qui ne constitue ni un engagement, ni même une intention de respecter le PADD. Nous nous opposons donc clairement à cette expression et demandons formellement un engagement explicite et clair de la part de SNCF Réseau qui permette de garantir l'esprit et la lettre du respect du PADD et du PLU. Contribution relative à la suppression d'un EVP de 965 m² en contrebas de la résidence du Château de la Mer et la réduction de l'EBC du jardin de Morès Cet EVP n'est pas "en contrebas" mais bien sur le terrain de Château de la Mer. Il comporte 2 palmiers et 3 pins fortement menacés par le projet. Là encore, la suppression de cet EVP ne peut se faire que si SNCF Réseau s'engage à respecter l'esprit du PLU et du PADD. Là encore, en l'absence d'un engagement formel de SNCF Réseau de remplacer, réaménager, rétablir, reconstruire et revenir à la situation initiale à la fin des travaux, nous nous opposons formellement à la suppression de cet EVP : Le PLU et le PADD de la Ville de Cannes sont des documents structurants qui ne peuvent être modifiés sans engagement strict et précis du bénéficiaire. Contribution relative à la lutte contre le bruit en ville Le document de mise en compatibilité du PLU de la Ville de Cannes indique clairement l'orientation de lutte contre le bruit en ville (Axe du PADD page 46/70). A la suite d'études préliminaires, SNCF Réseau considère que la pollution sonore ne sera pas accrue (elle sera même diminuée !) par la mise en œuvre du projet de bifurcation Cannes-Grasse. Nous demandons que SNCF Réseau s'engage formellement sur ce point qui leur paraît totalement non-problématique et qui nous paraît mériter quelques approfondissements !. A cet effet, nous pensons que la Ville de Cannes, toujours dans le respect du PLU et du PADD, doit dès maintenant mener une campagne de mesures acoustiques sur toute la zone concernée, tant en terme d'intensité ponctuelle (quelques secondes) que prolongée (10 à 30 secondes) et accumulée (plusieurs heures). Les résultats de cette campagne pourront ainsi être comparés à ceux des mesures prises après mise en œuvre du projet. Avec évidemment obligation de correction par SNCF Réseau en cas de non-conformité, suite à leur engagement formel !		
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	PODLOUBNY	PATRICE	CANNES LA BOCCA	Dans le PLU de Cannes Version 16/07/2021, après lecture attentive, j'ai pu noter un certain nombre de manques regrettables. Le dit dossier fait uniquement la promotion et les avantages sur les décennies à venir de ce projet. A aucun moment il ne mentionne les inconvénients souvent lourds. Ainsi jamais il n'est fait état en cas de modification substantielle, aliénation ou autre changement : De la qualité de vie des résidents. Leur cadre de vie qui se doit d'être préservé. La perte radicale et inéluctable de la valeur des biens touchés lorsque des terrains subissent des modifications voir des aliénations pures et simples. Silence absolu lors des modifications réelles, lors de l'aliénation de certains terrains? Silence absolu également sur la motivation réelle et sérieuse, la démonstration technique que cette solution est la seule possible, liste non exhaustive... Ainsi nous concernant précisément, Résidence Mer et Plages Sis 2-14 Avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca, nous pouvons lire en p.58 "deux espaces verts protégés (EVP) situés dans le périmètre de l'opération Bifurcation Cannes Grasse sont supprimés" Nous concernant entre la voie ferrée de l'avenue Francis Tonner sur une superficie de 423m²!!!! Pourquoi cette superficie? Je me suis rendu sur site sur le pont enjambant la voie, cette aliénation paraît plus que discutable et totalement inutile, sauf à démontrer le contraire. La partie censée être supprimée(pourquoi et au profit de de qui?) ne gêne en rien le passage de la 2ème voie. Ceci est d'autant plus facile à constater puisque, quelques dizaines de mètres plus au nord, la voie doublée amenant à la halte des bosquets existe. Je vous rappelle outre le fait que nous sommes classés "jardins à protéger"(ce qui se passe de tout commentaire) sur la parcelle censée être supprimée, se trouve des ouvrages représentatifs du passé, répertoriés, classés au PLU de la ville qui doivent être conservés. Ceci, tout comme les conditions de vie des riverains, n'a pas l'air de préoccuper la SNCF. Donc incompréhension totale de l'intérêt de cette suppression, de cette aliénation. En conclusion: la copropriété "Mer et Plages" est composée de 142 appartements, tous unanimes pour condamner d'une manière ferme et définitive le projet tel que présenté. Celui-ci doit donc d'être revu en tenant compte également de l'intérêt des riverains, de la ville, et de la préservation de tous les espaces verts. Même au nom de l'utilité publique, tout ne peut être fait.		
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	Orion	Cannes	Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique : Au §2.3.5, on lit « reconstitution des voies de franchissement aux normes PMR (passage souterrain du square Morès... ». Ce qui est rassurant par rapport aux discussions tripartites SNCF réseau, Ville de Cannes, Riverains de la bifurcation. Par contre page 37/70 certaines phrases doivent être révisées: « Les riverains préfèrent » or il faudrait corriger par : les riverains veulent. La tournure de la phrase « Ce passage souterrain est en cours d'étude,... » est très perturbante. Pour la clarifier veuillez la couper en 2 : «Ce passage souterrain est en cours d'étude mais un décalage plus à l'ouest.». Puis isoler la partie justificative du déplacement du souterrain par exemple : « En effet, la position du souterrain actuelle serait sous la voie en tranchée, encore trop profonde à cet endroit » Pourriez-vous entreprendre ces corrections importantes ?	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	ORION	Cannes	Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique : Page 36/70, on lit le paragraphe « A l'ouest de la tranchée, une couverture légère sera réalisée au moyen d'un structure métallique. ... Une solution de couverture renforcée en béton pourra également être retenue ». Les tournures de temps sont au futur indiquant la faisabilité. Pourquoi installer un choix au futur ? Notre choix est évidemment orienté vers une solution renforcée. Pourriez-vous entreprendre ces corrections importantes ?	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	ORION	CANNES	Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique : Page 35-36/70, on identifie des visuels assez parlant pour les résidences impactées par le projet à l'est. Par contre une simple figure 30 pour l'impact au Château de la Mer et son parc Morès ? Pouvez-vous je vous prie mettre à jour avec des vrais visuels pour rassurer nos résidents et copropriétaires sur la réalité du projet?	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	ORION	CANNES	L'objet de la mise en compatibilité du PLU n'est pas très claire pour moi : S'agit-il d'un projet de modification du PLU qui ne pourrait être exercée qu'à l'issue de l'enquête publique ou est-ce une demande de modification à effet immédiat à l'issue du 16 août 2021 date de clôture de la concertation ? Personnellement je ne suis pas d'accord avec la prise d'effet immédiat.	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	ORION	Cannes	Cette mise en compatibilité du PLU apparaît comme une surprise suite à la concertation de mars. Nous n'avions pas identifié cette étape clairement. Pourquoi apparaît-elle soudain	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	

13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	AZZIS	ORION	CANNES	Page 46/70 A. 2. Tiret « Conserver le caractère naturel des espaces remarquables » Le projet supprime des espaces verts avec des arbres plus que cinquantenaires au voisinage direct de la bifurcation (sud Château de la Mer, nord près du pont Tonner/Marguerite) il y a un impact. Je n'accepte pas le « Oui » dans la colonne compatibilité. Tiret « Mieux maîtriser l'imperméabilisation des sols » il y a un impact : le fait d'ajouter une structure étanche en profondeur avec un effet barrage sur les échanges aqueux augmentent l'imperméabilisation (Passage Font de Veyre). Je n'accepte pas le « Oui » dans la colonne compatibilité. Le document doit être modifié en conséquence pour relater la réalité de la compatibilité du projet.			
13/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	Delarche	Jacques	Saint cyr sur mer	Le projet porté par la municipalité ne règlera en rien les problèmes de circulation vu qu'une partie de la route d'accès (celle passant derrière la gare actuelle et allant vers le rond point de la station total) ne sera pas totalement en sens unique ! Elle sera donc toujours aussi dangereuse et chargée les matins et soir et ce encore plus avec la création ce RER toulonnais et sa gare terminus à Saint cyr. Si vous voulez que ce projet de déplacement de la gare est un minimum de sens, alors revoyez totalement le schéma de circulation de la commune qui s'est agrandie de manière totalement anarchique sans prendre en compte l'accroissement de population et en conséquence du nombre de véhicules ou bien étudiez le second projet qui positionne la gare entre Aqualand et la sortie d'autoroute qui permet de digérer tout le trafic provenant du beausset ou de la cadrière.....il n'est tout de même pas compliqué d'admettre que l'on a peut-être commis une erreur de jugement/étude plutôt que d'être arcbouté sur un projet qui ne prend pas en compte toutes les problématiques.			
13/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	Castillon	Veronique	ST CYR SUR MER	Ayant eu connaissance fortuitement, et tardivement, de cette concertation, alors même que je suis directement concernée par ce projet, j'ai consulté rapidement les documents proposés. Je m'étonne de ne voir présenter qu'une implantation au sein du futur projet Pradeaux Gare, avec des conséquences lourdes sur mon domicile sis Savenue Félix Benet 83270 St cyr sur mer, alors même qu'une solution plus facile, plus pratique, moins coûteuse et limitant les impacts agricoles et fonciers existe, entre la bretelle d'autoroute et Aqualand. En conséquence, je me positionne clairement contre la solution proposée, mais en faveur de cette implantation entre la bretelle d'autoroute et Aqualand, qui limite les impacts sur mon habitation et permet une mise en œuvre plus aisée.			
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	Limonta	Roberto	Cannes	"Nous sommes propriétaires d'un appartement de vacances à la Résidence Cannes Les Plages, juste derrière la gare de Cannes La Bocca. Concernant les travaux de la bifurcation Cannes-Grasse, nous ne trouvons pas de références aux travaux qui seront réalisés au niveau du passage souterrain piéton à proximité de la gare. En page 36 seules les interventions devant la Résidence Montmajour et la Résidence Kerkyra sont rapportées : il n'est pas clair si une partie du jardin de notre résidence sera expropriée. Nous ne voyons pas la réelle nécessité de moderniser la ligne Cannes - Grasse car nous constatons souvent que le train circule avec peu de passagers ou complètement vide."	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	GUYOMARD	Nicole	CANNES	Je constate la non transparence de cette concertation dont les questions/réponses et les avis ne sont pas publics et consultables en temps réel, contrairement aux concertations de 2019 et mars 2021, et je le déplore. Concernant la bifurcation CANNES GRASSE pages 34/35, vous indiquez que : « au droit de Montmajour, la tranchée couverte passerait sous le niveau du terrain existant » •De quel terrain parlez-vous ? Du bld de la mer ou du terrain planté d'arbres devant MONTMAJOUR ? Ainsi, vous employez le conditionnel, y aurait-il une autre option ? Vous employez aussi le conditionnel pour paysager le bld de la mer après les travaux alors qu'en mars, cela semblait un fait acquis ? Quel est le projet réel, qui sera responsable de cette mise en œuvre ? •Vous indiquez également que les trains de fret continueront de passer sur les voies existantes. Ce sont les trains les plus bruyants, surtout depuis que vous avez augmenté leur vitesse de passage devant les résidences (depuis environ 3 mois) Depuis, et à chaque passage de ces trains, nous ressentons des vibrations dans tout l'immeuble. Entre ces trains très bruyants et les conducteurs qui klaxonnent intempestivement surtout pendant les mois d'été, les pics d'urgence doivent actuellement largement dépasser le seuil de tolérance ! •Bendant les travaux, vous déplacez temporairement le bld de la mer. Là aussi nous manquons de précisions : à quelle distance de la résidence ? Prévoyez-vous une protection de la résidence par une clôture provisoire par exemple ? Ces travaux vont générer beaucoup de stress pour les habitants du bld de la mer à cause du bruit, des vibrations, de la poussière, du bouleversement visuel qu'occasionnera la destruction inévitable de nombreux arbres. Mais nous sommes aussi très inquiets concernant l'accès de notre résidence pendant les travaux à toutes les structures de fonctionnement : eau, gaz, électricité, téléphone, égouts....	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	THIENGXAYKANE	Gabriel	Cannes 06400	Je ne souhaite pas que le jardin de Morès disparaisse ainsi que ses arbres centenaires			
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	BAUDILLON	PHILIPPE	Cannes La Bocca	Je suis propriétaire d'un appartement au Château de la Mer, dont l'espace va être directement impacté par le projet. En dehors des nuisances occasionnées par les travaux (bruit, environnement fortement dégradé ...) qui posent un réel problème (conditions de vie des habitants très dégradées, impossibilité de louer le bien durant cette période, qui appelle une réponse de la SNCF en terme d'indemnisation), plusieurs points sont absolument clés pour que ce projet soit tolérable : - Clarifier nettement les opérations dans la partie ouest du tunnel, en particulier où il commence : devant le Château de la Mer, devant le jardin, devant l'école. Il est clair que plus il commence loin à l'ouest du Château de la Mer, plus ces travaux seront acceptables. - Clarifier l'accès à la Mer pour le Château de la Mer, puisque l'accès par le Parc semble refusé dans le projet - Engagement clair avec des critères clairs et transparents sur le respect scrupuleux dont doit faire preuve la SNCF vis-à-vis du Chapitre B4 consacré au PADD de la page 46/70 du document - Engagement clair de la SNCF de la remise à l'identique à la fin des travaux du terrain du Château de la Mer, en particulier s'agissant des 2 palmiers et 3 pins visiblement menacés dans la configuration actuelle du projet - Engagement très clair avec des critères précis et vérifiables sur l'impact bruit du projet par rapport à la situation actuelle, cet impact devant à minima être neutre, voire amélioré compte tenu des nuisances de ce projet pour le Château de la Mer ☹			
14/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	SELLIES	Vincent-Dominique	Saint-Cyr sur mer	J'ai eu connaissance fortuitement, et tardivement, de la concertation pour l'implantation de la future nouvelle gare ferroviaire de Saint-Cyr sur mer. En effet les modes de communication de la municipalité se sont avérés discrets et très peu efficaces pour les riverains concernés par ce projet. Alors que je suis directement concerné(e) par ce projet, j'ai consulté rapidement les documents proposés. Je m'étonne de ne voir présenter qu'une implantation au sein du futur projet Pradeaux Gare, avec des conséquences lourdes sur mon domicile, 3 avenue Félix BENET, alors même qu'une solution plus facile, plus pratique, moins coûteuse et limitant les impacts agricoles et fonciers existe, entre la bretelle d'autoroute et Aqualand. En conséquence, je me positionne clairement contre la solution proposée mais en faveur de cette implantation entre la bretelle d'autoroute et Aqualand, qui limite les impacts sur mon habitation et permet une mise en œuvre plus aisée. Vincent-Dominique SELLIES			
14/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Question	Bouille	Sandra	St cyr sur mer	Pourquoi détruire le patrimoine encore et bétonner je vis à St cyr depuis 47 ans et je ne reconnais plus mon village il faut cesser le bétonnage contre le patrimoine	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	BACHELET	ALAIN	cannes la bocca 06150	Je suis opposé au projet d'emprise de la SNCF sur le terrain de notre résidence de Mer et Plages à CANNES LA BOCCA située 2 rue Francis Tonner. Je conteste ce projet qui va nous priver d'une surface verte (classée) et ajouter de la nuisance sonore à celle actuelle déjà suffisante depuis les derniers travaux d'élargissement de la voie.			
14/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	CANTO	Bernadette	Saint-Cyr-sur-mer	Je souhaite voir étudier la variante d'implantation B proposée par l'association saintcyrcoyenne, écologique et sociale. Cette variante d'implantation B me paraît judicieuse car elle dissocie les 2 projets (gare PEM d'un côté et OAP Pradeaux Gare de l'autre). Je demande donc aux différents responsables (décideurs territoriaux, partenaires du projet et SNCF Réseau) de bien vouloir étudier la variante d'implantation B entre la bretelle de sortie de l'autoroute et Aqualand			

14/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	HUBER	Sylvaine	Saint Cyr sur Mer	<p>Choisir la période estivale, entre le 16 juillet et le 16 août, pour organiser une consultation publique n'est pas très judicieux ni respectueux envers les citoyens si l'on souhaite garantir l'information sur un dossier aussi stratégique pour la commune.</p> <p>La communication de la mairie sur cette consultation a été limitée au minimum légal, comme toutes les communications sur ce projet d'ailleurs.</p> <p>Je regrette qu'il n'y ait pas eu de débat public sur ce projet. Pourtant je me rappelle avoir entendu Mr Muselier lors de sa venue le 26 juin (entre les 2 tours des élections régionales) dire qu'il devait y avoir discussion pour trouver la meilleure solution, dialogue avec les citoyens et les associations.</p> <p>La SNCF présente en consultation un projet présenté par la mairie de St Cyr, comme s'il n'en existait qu'un, comme s'il était déjà acquis. Alors qu'il y a une autre solution qui a déjà été proposée lors de la précédente consultation (en janvier) et qui avait reçu de nombreux avis et propositions en sa faveur et qui a de nombreux avantages sur de nombreux critères.</p> <p>Je demande donc que soit examinée la solution proposée par l'association Saint Cyr Citoyenne (dont je suis secrétaire) qui a déposé une contribution très détaillée et argumentée sur le site SNCF et à la mairie. Et pourquoi pas que soit organisée un débat public pour échanger sur les 2 propositions avec les citoyens de St Cyr et des communes environnantes de l'agglo Sud Sainte Baume, également usagers des transports ferroviaires par la gare de St Cyr et donc concernés.</p>	Bonjour, Nous avons bien reçu votre contribution, qui sera intégrée au bilan de la concertation. Bonne journée, Cordialement,	16/08/2021	PJ2
14/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	Poisson	Gabriela	St Cyr /Mer	<p>Malgré le budget énorme St Cyr a été choisi !</p> <p>Notre maison sera directement impactée, soit par les travaux ou carrément détruite, en tous cas invendable !</p> <p>Donc je vous demande de revoir le projet et d'être en faveur de celui de Dominique Olivier qui veut déplacer le projet du côté d'aqualand ☹️</p>			
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	ORION	Cannes	<p>Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique :</p> <p>Au §2.3.5, on lit « reconstitution des voies de franchissement aux normes PMR (passage souterrain du square Morès... » . Ce qui est rassurant par rapport aux discussions tripartites SNCF réseau, Ville de Cannes, Riverains de la bifurcation.</p> <p>Par contre page 37/70 certaines phrases doivent être révisées:</p> <p>« Les riverains préfèrent » or il faudrait corriger par : les riverains veulent.</p> <p>La tournure de la phrase « Ce passage souterrain est en cours d'étude,... » est très perturbante. Pour la clarifier veuillez la couper en 2 :</p> <p>«Ce passage souterrain est en cours d'étude mais un décalage plus à l'ouest.».</p> <p>Puis isoler la partie justificative du déplacement du souterrain par exemple : « En effet, la position du souterrain actuelle serait sous la voie en tranchée, encore trop profonde à cet endroit »</p> <p>Pourriez-vous entreprendre ces corrections importantes ?</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	Orion	Cannes	<p>Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique :</p> <p>Page 36/70, on lit le paragraphe « A l'ouest de la tranchée, une couverture légère sera réalisée au moyen d'un structure métallique.</p> <p>...</p> <p>Une solution de couverture renforcée en béton pourra également être retenue ».</p> <p>Les tournures de temps sont au futur indiquant la faisabilité. Pourquoi installer un choix au futur ?</p> <p>Notre choix est évidemment orienté vers une solution renforcée.</p> <p>Pourriez-vous entreprendre ces corrections importantes ?</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	Orion	Cannes	<p>Habitant du Château de la Mer, je me sens très concerné par la mise à jour du projet technique :</p> <p>Page 35-36/70, on identifie des visuels assez parlant pour les résidences impactées par le projet à l'est. Par contre une simple figure 30 pour l'impact au Château de la Mer et son parc Morès ?</p> <p>Pouvez-vous je vous prie mettre à jour avec des vrais visuels pour rassurer nos résidents et copropriétaires sur la réalité du projet?</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	Orion	Cannes	<p>L'objet de la mise en compatibilité du PLU n'est pas très claire pour moi :</p> <p>S'agit-il d'un projet de modification du PLU qui ne pourrait être exercée qu'à l'issue de l'enquête publique ou est-ce une demande de modification à effet immédiat à l'issue du 16 août 2021 date de clôture de la concertation ?</p> <p>Personnellement je ne suis pas d'accord avec la prise d'effet immédiat.</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Question	AZZIS	Orion	Cannes	<p>Cette mise en compatibilité du PLU apparaît comme une surprise suite à la concertation de mars. Nous n'avions pas identifié cette étape clairement. Pourquoi apparaît elle soudain ?</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.		
14/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	AZZIS	Orion	Cannes	<p>Page 46/70 A. 2.</p> <p>Tirez « Conserver le caractère naturel des espaces remarquables »</p> <p>Le projet supprime des espaces verts avec des arbres plus que cinquantenaires au voisinage direct de la bifurcation (sud Château de la Mer, nord près du pont Tonner/Marguerite) il y a un impact. Je n'accepte pas le « Oui » dans la colonne compatibilité.</p> <p>Tirez « Mieux maîtriser l'imperméabilisation des sols » il y a un impact : le fait d'ajouter une structure étanche en profondeur avec un effet barrage sur les échanges aqueux augmentent l'imperméabilisation (Passage Font de Veyre). Je n'accepte pas le « Oui » dans la colonne compatibilité.</p> <p>Le document doit être modifié en conséquence pour relater la réalité de la compatibilité du projet</p>			
13/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Vacheron	André	Paris et Cannes	<p>Cardiologue, Président honoraire de l'Académie de Médecine, Président de l'Institut de France, séjournant l'été au Château de la Mer à Cannes la Bocca, j'émet 3 réserves sur le projet SNCF concernant la dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse au niveau de La Bocca.</p> <p>- La première d'ordre écologique :</p> <p>Les travaux vont entraîner la disparition d'arbres magnifiques, sapins et palmiers, où nichent beaucoup d'oiseaux. Leurs remplaçants évoqués dans le projet mettront des années à devenir adultes.</p> <p>- La seconde d'ordre médical :</p> <p>Malgré toutes les précautions envisagées et la tunnelisation de la 3ème voie, les nuisances sonores dues au roulement des wagons vont impacter le voisinage en se rapprochant des habitations comme on l'observe à Paris avec le métropolitain souterrain. Cumulées au long cours, ces nuisances seront source d'hypertension artérielle.</p> <p>- Ma troisième réserve concerne l'ensemble du projet SNCF et son coût élevé (plus de 00 millions d'euros) dans une période budgétaire calamiteuse, avec une dette énorme, alors que la ligne Cannes-Grasse fonctionne convenablement depuis des décennies</p>			

15/08/2021	Le PLU de La Crau (83)	Contribution	Association locale "Les Ami(e)s de La Moutonne pour le cadre de vie à La Crau	Michel DANIEL	La Crau	<p>Association « Les ami(e)s de La Moutonne pour le cadre de vie à La Crau » La Capite – L'Outan Rimat - 1571, chemin de Terrimas 83260 La Crau</p> <p>lors de sa réunion du mercredi 11 août 2021 le conseil d'administration a voté à l'unanimité l'avis défavorable : Certes, le RER Toulonnais est un bon projet pour le transport ferroviaire du quotidien... Il y a un piège ! Il ne sera pas financé par la SNCF ni par la Région ou par un plan État-Région dans lequel la Région est l'organisme chargé des transports...mais du projet LN PCA qui n'est autre que la LGV PACA rebaptisée... donc l'accepter sous cette forme c'est accepter le projet LGV PACA.</p> <p>Cette consultation fait partie d'un « saucissonnage » de la phase 1 du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur qui compte 4 phases ...Dernier changement ministériel. Dans cette consultation (il y en a 3 autres dans cette phase 1 entre Toulon et Cannes) il n'est question que de TER, trains du quotidien et de nouvelles gares pour créer ici un RER toulonnais... Bizarre ! Au passage on n'a pas rappelé que plus de 80 millions d'€ (soit plus de la moitié de l'argent prévu pour ce « RER ») servirait à construire un « tervier » au niveau de la bifurcation vers Hyères pour supprimer l'alignement de la Pauline. Pourtant pas de TER supplémentaires prévus dans l'avenir vers Hyères ; alors pourquoi cette dépense ? A quoi sert de rajouter une voie « verticale » La Garde à La Pauline : elle massacrera le plan de La Garde. Le ponts de chemin de fer au niveau du parc Nature du Plan de La Garde ne peut être élargi faute de crédit. Un comble, la sécurité des piétons ne peut être améliorée.</p> <p>Le tronçon La Pauline-La Garde -Hyères est une voie unique.</p> <p>Hyères est une gare « cul de sac ». Aucune étude sur la fréquentation de la ligne n'est produite car elle est très déficitaire en fréquentation... A Hyères, le ministère des Armées s'oppose à la voie le long de la B.A.N pour raison de sûreté des installations militaires. Il n'y a pas de tracé alternatif en raison des marais.</p> <p>Pour comprendre : Il ne faut pas oublier que le but de ce projet LNPCA est la circulation sans encombre de plus en plus de TGV dans l'avenir ! C'est rappelé dans le dossier Le but : « Ouvrir la région aux autres régions et contribuer à la construction de l'arc ferroviaire méditerranéen entre l'Espagne la France et l'Italie ». Pour cela il faut des nouvelles gares, des lignes nouvelles...Surtout qu'il faut aussi mettre en place la concurrence ferroviaire ! C'est prévu par l'Europe</p> <p>ATTENTION : Un TRAIN EN CACHE UN AUTRE C'est le cas ici Le RER toulonnais est l'affaire des communautés de communes, du département, de la Région qui doivent avoir un projet global avec les déplacements doux, des transports en commun, donc un budget suffisant pour répondre effectivement aux besoins des habitants. Pour les TER c'est le CPER (Contrat de Partenariat Etat Région) qui doit avoir les moyens de rétablir des lignes, des gares, d'entretenir le réseau. Beaucoup de routes très fréquentées sont dans un état déplorable, les pistes cyclables manquent partout PARCE QU'IL N'Y A PAS D'ARGENT ! Donc tout ce dont nous avons besoin sera encore repoussé !</p> <p>Mais on nous fait payer la LGV. Alors que les travaux dans le cadre des communautés et du CPER sont entièrement publics et qu'enrichissent pas le Privé.</p> <p>Les investissements sur le réseau TER sont issus des contrats de plan ETAT REGION le projet de RER Toulonnais n'a donc pas besoin d'être inclus dans le projet de ligne nouvelle pour se faire !</p> <p>Les travaux envisagés sur Les travaux envisagés sur le territoire de La Crau sont surdimensionnés par rapport à la fréquentation actuelle « Faible à Moyenne » de la ligne TER « Hyeres-Toulon » aller- retour . Les mesures compensatoires du dossier sont insuffisantes.</p> <p>Dans le cadre de la consultation à échéance du 16 août 2021, Nous sommes donc contraints de confirmer notre refus tout aussi ferme au projet de la LN PCA.</p>		
15/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Minot	patricia	cannes la bocca (le château de la mer)	<p>Je suis contre pour cette 3 emes voies je trouve absurde et je refuse de couper des pins de la végétation de notre résidence (Le château de la mer). Gardons notre littoral, je suis contre les passerelles ns avons un accès et passage souterrain dans le parc MORES magnifique d'ailleurs avec l'école a coté les enfants y sont biens a joues sous les arbres. je suis contre autant de travaux il faut préserver ce site de la bocca, 5 ans travaux de nuisance, de vibration, et voir peut-être des problèmes de fissures pour notre résidence et autres!!!!</p> <p>je ne suis pas d'accord pour ce projet colossal.</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mon avis</p>		
15/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Question	EWALD	Claus et Katrin	Saint-Cyr-sur-Mer	<p>Pourquoi ne construit-on pas de contournement pour les trains qui ne s'arrêtent pas à Saint-Cyr-sur-Mer (TGV et trains lourds, à forte charge industrie, etc.)? Serait-il possible de construire cette ligne parallèlement à l'autoroute?</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	
16/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Contribution	giorgio	myallonier	Bergamo (Italie)	<p>"Nous sommes propriétaires d'un appartement de vacances à la Résidence Cannes Les Plages, juste derrière la gare de Cannes La Bocca.</p> <p>Concernant les travaux de la bifurcation Cannes-Grasse, nous ne trouvons pas de références aux travaux qui seront réalisés au niveau du passage souterrain piéton à proximité de la gare. En page 36 seules les interventions devant la Résidence Montmajour et la Résidence Kerkyra sont rapportées : il n'est pas clair si une partie du jardin de notre résidence sera expropriée.</p> <p>Nous ne voyons pas la réelle nécessité de moderniser la ligne Cannes - Grasse car nous constatons souvent que le train circule avec peu de passagers ou complètement vide."</p>		
16/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Avis	ROUQUETTE	Françoise	Saint Cyr sur Mer	<p>En qualité de résidente à Saint Cyr sur Mer, usagée de la SNCF TER, pour me rendre à Marseille, je donne mon avis sur le projet de modification du PLU relié au projet de RER Toulon.</p> <p>1° Modalité de la consultation : La période d'été pour cette consultation est mal choisie, ne soyez pas étonnés d'un petit nombre d'avis, et n'en concluez pas que les citoyens se désintéressent de la vie de la cité. Il y a 12 douze mois dans l'année pourquoi précisément choisir ceux de la moindre activité ? pour favoriser l'expression des résidents secondaires ? ils ne viennent pas à Saint Cyr en train, et n'utiliseront jamais le RER.</p> <p>Il faut repousser la clôture de cette consultation et mener une vraie campagne d'information, pour une réelle concertation. A moins que le choix de la discrétion soit délibéré.</p> <p>2° A la lecture du dossier de la SNCF, il semble qu'une seule solution ait été analysée. Pourtant l'impact sur la modification du PLU n'est pas négligeable, suppression de 1515 m2 d'EBC, destruction (provisoire !) de 7650m2 de vignes, destruction de la gare du XIXème emblématique de la création du chemin de fer de la côte. Les gares identiques ont été conservées, malgré les travaux de rénovation, sur tout le parcours (Cassis, Bando, Toulon...).</p> <p>3° Le PADD de Saint Cyr, mentionne "Préserver les quartiers emblématiques de l'histoire de Saint Cyr" : avec ce projet il faut donc envisager la suppression du quartier emblématique de la gare, quartier qui a joué (et joue encore) le rôle moteur du tourisme de la ville, au profit d'un nouveau quartier dont le projet architectural n'est pas inscrit dans l'historique du lieu : la construction en bois n'est pas présente dans le bâti méditerranéen. Est-il nécessaire de tout détruire pour donner un cachet nord européen standard à ce projet ?</p> <p>4° Il aurait fallu en parler plus tôt, certes, lors de la consultation sur le Projet et non sur celle portant sur le PLU. Mais voilà, depuis lors se sont passés des évènements qu'aucun ne pouvaient imaginer dans leur persistance, même en décembre 2020 : les raisonnements que nous avions avant mars 2020 ne doivent-ils pas être ré-analysés à la lueur de nos nouvelles conditions de vie : télétravail, migration hors des villes ...? L'attractivité Toulon/Saint-Cyr est-elle la plus pertinente, alors que les emplois se créent en nombre à La Ciotat (Athelia). La gare RER ne résoudra pas les problèmes grandissants de circulation entre Saint-Cyr et La Ciotat. Ne fallait-il pas penser une gare RER plus près d'Athelia. Il est vrai que le cloisonnement des départements empêche nos élus de raisonner globalement (Var/Bouches-du-Rhône). Et le plateau de Signes, comment le connecterez-vous ? depuis la gare de Saint Cyr par la route ?</p> <p>5° Je pense qu'il faut revoir votre copie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prolongement de la consultation, - un deuxième choix d'emplacement, pour limiter les modifications du PLU, ainsi je suis opposée aux modifications proposées, - un réexamen de l'opportunité du projet à la lueur de la crise sanitaire avec une nouvelle étude de mobilité. 		
16/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	LORGNET	Jean Pierre	CANNES LA BOCCA	<p>Je constate et déplore à grand regret que ce n'est que ce Lundi 16 août 2021 que cet espace de lisibilité des "avis, questions et contributions" est enfin accessible aux internautes. Cette grave anomalie de communication vient après celle de la non diffusion des livrets d'information.</p> <p>Aussi, au titre de l'association SID nous contesterons l'organisation de cette concertation que nous envisageons de demander de renouveler dans les meilleurs délais.</p>		
16/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Fourchon	Nathalie		<p>Locataire vacanciere d ete avenue Sainte Marguerite ne souhaite pas que l espace vert boisé classé dans la résidence mer et plage soit détruit</p>		
16/08/2021	Le PLU de Cannes (06)	Avis	Fourchon	Christiane		<p>Locataire saisonnière depuis 30 ans avenue st marguerite je ne souhaite pas que l espace vert classé dans la résidence mer et plage soit détruit au bénéfice de la voie ferroviaire inutile</p>		
16/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Question	SAID HACHIM	Sitti		<p>Au mois de septembre 2021 fera 5 ans que je prends le train à la gare de Saint-Cyr jusqu'à Marseille, à raison de 4 fois par semaine. Lorsque je me rends à pieds à la gare, je suis obligée de passer par le quartier de Pas de Graine car il n'y a pas de trottoir sur l'avenue des Lecques qui mène à la gare.</p> <p>A la nuit tombée, lorsque je rentre à pieds depuis la gare, je longe l'avenue des Lecques car le chemin entre la gare et Pas de Graine n'est pas éclairé. Est-ce que le projet de la future gare va permettre aux usagers du train de se rendre à pieds en toute sécurité le matin et le soir sans être tentés de prendre la voiture ?</p> <p>Lorsque je suis en voiture, la circulation autour de la gare est épouvantable. Le passage du pont depuis la gare vers l'avenue des Lecques est dangereux quand je croise un véhicule en face de moi. Je suis dans l'obligation de m'arrêter et céder le passage et/ou inversement qu'on me cède le passage. Je fais partie de ces automobilistes qui ont peur de se croiser tellement le passage est étroit.</p> <p>Ce projet gare va-t-il améliorer la fluidité de la circulation entre 7h30 et 9h30 et entre 16h20 et 17h00 ?</p> <p>Est-ce que le croisement sous le pont sera moins dangereux ? Un sens unique de circulation est-t-il envisagé afin de sécuriser le passage depuis l'avenue des Lecques vers la gare ?</p> <p>Pourquoi la Mairie ne souhaite pas faire étudier une seconde solution d'implantation de la gare (proposition de l'Association Saint-Cyr citoyenne) pour permettre une comparaison des avantages et des inconvénients aux usagers de la gare ?</p> <p>Pourquoi la Mairie n'a pas mené une vraie campagne d'affichage public en direction de toute la population de Saint-Cyr-sur-Mer afin de rendre ce projet visible par tous et permettre un vrai débat ?</p> <p>Enfin, ce projet met en péril l'habitation de de 7 familles et la mienne en fait partie, avec deux enfants en bas âges scolarisés dans la commune. Un cadre paisible va leur être privé pour des intérêts commerciaux qui nous dépassent.</p> <p>Je trouve très décevant qu'aucun responsable (mairie, bureau d'étude et SNCF) n'ait pris le temps de venir nous voir afin de voir notre lieu de vie. Il est aussi très regrettable qu'une seconde solution ne soit pas proposée, on ne nous laisse pas le choix, on nous impose un projet qui ne va pas résoudre les problèmes de circulation et la sécurité des usagers de la gare et des habitants de Saint-Cyr.</p> <p>En ma qualité de contribuable de la commune et usager du train, j'attends des réponses à mes questions.</p> <p>Bien cordialement Sitti SAID HACHIM</p>	Une réponse sera apportée prochainement par le maître d'ouvrage.	

16/08/2021	Le PLU de Saint-Cyr-sur-Mer (83)	Contribution	PARODI	Philippe		<p>Le projet de nouvelle gare présenté par la municipalité n'intègre en rien les contraintes réelles existantes.</p> <p>Un axe déjà impraticable sous le pont, on ne peut pas Ou difficilement se croiser. L'axe remontant depuis la station Total est tout aussi dangereux avec les piétons.</p> <p>L'impact sur le foncier est trop important : maisons, vignobles...</p> <p>Le projet porté et proposé par l'association St cyr citoyenne Remplit tout les besoins futurs des usagers.</p>			
------------	----------------------------------	--------------	--------	----------	--	---	--	--	--